

Rédaction des bibliographies

Tout travail doit comporter une bibliographie recensant les documents utilisés pour la recherche. Bien conçue, elle étayera avec rigueur votre recherche et votre analyse.

Une bibliographie correctement rédigée et aisément consultable respecte des règles essentielles : les références doivent être **justes, complètes, harmonisées** et **classées**.

Il existe différentes normes de rédaction bibliographique. Avant tout, renseignez-vous auprès de votre professeur afin de connaître ses exigences, puis conformez-vous au modèle choisi pour tout votre travail.

Modèle classique (norme ISO 690), la date d'édition est placée après le lieu et l'éditeur :

CAUSSE, Rolande. *Je suis amoureux d'une virgule : petit manuel de ponctuation*. Paris : Seuil, 1995. 119 p. (Petit point des connaissances ; 89)

Modèle auteur-date (anglo-saxon), la date d'édition est placée après les auteurs :

CAUSSE, Rolande (1995). *Je suis amoureux d'une virgule : petit manuel de ponctuation*. Paris : Seuil, 119 p. (Petit point des connaissances ; 89)

• S'il s'agit d'un livre

NOM, Prénom. *Titre de l'ouvrage : sous-titre*. Edition. Lieu de publication : Nom de l'éditeur, année de publication. Nombre de pages. (Collection).

MOLLAT, Michel. *Les pauvres au Moyen Age : étude sociale*. Paris : Hachette, 1979. 395 p. (Littérature et sciences humaines)

GOSS, B.A. YAMEY, B.S. (ed.) *The economics of futures trading*. 2nd ed. London: MacMillan, 1979. 239 p.

• S'il s'agit d'une contribution à un ouvrage collectif

NOM, Prénom. Titre du chapitre. In : NOM, Prénom (éditeur(s) du livre). *Titre du livre*. Edition. Lieu de publication : Nom de l'éditeur, année de publication. Pages de début et fin de la contribution

LAWSON, G.H. Cash flow accounting. In : WANLESS, P.T. (ed.). *Readings in inflation accounting*. New York: McGraw-Hill, 1979. P. 463-481

• S'il s'agit d'un article de revue imprimée

NOM, Prénom. Titre de l'article. In : *Titre du périodique*, année de publication, volume, numéro, pages de début et fin de l'article

KOHLBERG, L. Early education: a cognitive-development view. In : *Child development*, 1968, n° 39, p. 1013-1062

DURAND, Paul. Tiers-Monde et développement. In : *Economic study*, 1975, 3 (2), p. 75-87

• S'il s'agit d'un article de revue en ligne

NOM, Prénom. Titre de l'article. In : *Titre du périodique* [en ligne], année de publication, volume, numéro, pages de début et fin de l'article. Adresse url (date de consultation)

WULFF, Helena. Memories in motion: the Irish dancing body. In : *Body & society* [en ligne], 2005, vol. 11, no 4, p. 45-62. <http://bod.sagepub.com/cgi/reprint/11/4/45> (consulté le 27 janvier 2006)

• S'il s'agit d'un site web

NOM, Prénom ou INSTITUTION. *Titre de la page web* [en ligne]. Adresse url (date de consultation)

HAUTE ECOLE DE GESTION DE GENEVE. INFOTHEQUE. Citations et références bibliographiques [en ligne]. <http://www.hesge.ch/heg/infotheque/boite-a-outils/guides/redaction-citations-referencs-bibliographiques.asp> (consulté le 6 août 2010)

Citations et notes de bas de page

La citation consiste à mentionner le texte exact avec les termes précis rédigés par l'auteur cité. La paraphrase est la reproduction de la pensée d'un auteur, reformulée avec d'autres mots. Chaque citation ou paraphrase doit impérativement être accompagnée de sa source sous forme de note de bas de page ou de note dans le texte. Utilisez citations et paraphrases avec modération ! – Elles doivent étayer votre propre réflexion.

Pour ne pas vous rendre coupable de plagiat, respectez les règles suivantes :

- Mentionner très précisément la source de la citation ou de la paraphrase.
- Toujours mettre la citation entre guillemets.
- Reproduire le texte exact avec les termes précis rédigés par l'auteur cité.
- Conserver la ponctuation, les majuscules et même les fautes d'orthographe du texte original (faire suivre de la mention [sic].).
- Toute altération à l'intérieur d'une citation doit être mentionnée clairement, soit en note, soit après la citation (par exemple : « mots mis en évidence par nous », « traduit par nos soins », etc.). Pour écourter une citation en sautant des passages, remplacer ceux-ci par [...] ou (...).
- Pour mettre en valeur des citations étendues, utiliser un style de police différent (italique) ou une mise en page particulière (retrait).

Ces règles s'appliquent à tous les types de sources : imprimées, électroniques ou orales, textes, images ou documents audiovisuels.

Modèles de citations

Pour un travail, choisir un des modèles de citations existants, puis s'y conformer.

Modèle « citation-note »	Modèle « auteur-date »
<p>Après la citation, insérer un numéro de "note de bas de page" entre [] ou en exposant.</p> <p>Ce numéro est reporté en bas de page où sont mentionnés l'auteur, le titre et la page de référence de la citation.</p> <p>La référence complète de la citation est spécifiée dans la bibliographie en fin de travail regroupant tous les documents.</p>	<p>Après la citation, insérez immédiatement, entre parenthèses : l'auteur, la date de parution du document cité et la page de référence de la citation.</p> <p>La référence complète de la citation est spécifiée dans la bibliographie en fin de travail regroupant tous les documents.</p> <p>Si vous utilisez cette méthode, dans la bibliographie en fin de travail, il faut alors respecter le même modèle « auteur-date », en mettant la date de publication immédiatement après l'auteur.</p>
<p>Exemple</p> <p>Séville et plus particulièrement ses bistrotts a toujours inspiré les poètes. «Les jambons pendaient parmi les bouteilles de La Guita, les vieilles affiches de la semaine sainte et de la Feria d'avril, les photos de toreros minces et graves morts depuis des années, tandis que l'encre de leurs dédicaces jaunissait sous le verre des petits cadres». [1]</p> <hr/> <p><i>en bas de page :</i> [1] Pérez-Reverte, Arturo. La peau du tambour. Paris : Seuil, 1997, p.289</p> <hr/> <p><i>en fin de travail :</i> PEREZ-REVERTE, Arturo. <i>La peau du tambour</i>. Traduit de l'espagnol par Jean-Pierre Quijano. Paris : Ed. du Seuil, 1997. 453 p. (Points ; 518)</p>	<p>Exemple</p> <p>Séville, et plus particulièrement ses bistrotts, a toujours inspiré les poètes. «Les jambons pendaient parmi les bouteilles de La Guita, les vieilles affiches de la semaine sainte et de la Feria d'avril, les photos de toreros minces et graves morts depuis des années, tandis que l'encre de leurs dédicaces jaunissait sous le verre des petits cadres.» (Pérez-Reverte A. 1997, p. 289)</p> <hr/> <p><i>en fin de travail :</i> PEREZ-REVERTE, Arturo. 1997, <i>La peau du tambour</i>. Traduit de l'espagnol par Jean-Pierre Quijano. Paris : Ed. du Seuil. 453 p. (Points ; 518)</p>

Principales abréviations utilisées

Abréviation	Nom	Signification	Exemple
[sic]		graphie fautive	«Les jambons pendait [sic] parmi [...]»
ibid.	ibidem	au même endroit. On utilise «ibid.» lorsque la source est la même qu'à la note précédente	1] Pérez-Reverte, Arturo. <i>La peau du tambour</i> . Paris : Seuil, 1997, p.289 [2] Ibid., p. 345
op. cit.	opere citato	œuvre citée On utilise «op. cit.» pour éviter de répéter le titre d'un ouvrage déjà cité	[3] Op. cit. p. 3 [de votre document]

Le plagiat

Plagier c'est :

- S'approprier le travail de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien.
- Inclure dans son propre travail des extraits de textes (livres, articles, sites web) sans en mentionner l'auteur original.
- Modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes.
- Reprendre l'idée originale d'un auteur et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation), sans en mentionner la source.
- Insérer des images, des graphiques ou autres sans en mentionner la provenance.

Plagier vous expose à :

« Fraudes et plagiat

La Faculté rappelle à tous les étudiants que la fraude, la tentative de fraude ainsi que le plagiat sont sanctionnés par le Collège des professeurs de la Faculté.

Le plagiat est une fraude particulièrement grave, en effet conformément à la déontologie académique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat, tout passage emprunté à une source dont l'étudiant n'est pas l'auteur, sans les assortir de guillemets et de l'indication précise de l'origine de l'information (référence bibliographique, site internet, etc.).

De même que la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas davantage acceptables, à moins de la préciser et de la référencer.

La reprise de textes pris sur Internet, de travaux non publiés ou d'autres sources, constituent tout autant un plagiat que celle de travaux publiés (Directives en matière de Plagiat – Faculté de droit – approuvé par le Conseil de la Faculté de droit de l'Université de Genève 10 octobre 2007). « Même si toutes les sources sont correctement indiquées, un travail écrit qui ne fait que reprendre tels quels ou compiler les écrits d'autrui est insuffisant en raison de l'absence d'une véritable contribution personnelle » (Directives en matière de plagiat – Faculté de droit – approuvé par le Conseil de la Faculté de droit de l'Université de Genève 10 octobre 2007).

Le Collège des professeurs de la Faculté est compétent pour annuler l'ensemble des épreuves d'une session d'examens, à la suite d'un constat de fraude lors d'un ou plusieurs examens et à la suite de l'établissement d'un plagiat avéré lors de travaux continus ou de séminaires, ou dans le cadre du mémoire de Maîtrise universitaire. L'indication FRD (fraude) est mentionnée sur le relevé de notations de l'étudiant.

Le Collège des professeurs est également compétent pour prononcer l'élimination de la Faculté (Art. 16 RE Maîtrises universitaires SES ; Art. 10 al.5 Maîtrise universitaire es Sciences en Finance, Art. 10 al.5 RE Maîtrise universitaire en contrôle, comptabilité et finance (MCCF), Art. 8 al.6 et 9 al.3 MAS en urbanisme durable).


Le Collège des professeurs peut transmettre le cas au Conseil de discipline de l'Université, lequel est compétent pour prononcer les sanctions suivantes : l'avertissement, la suspension ou l'exclusion de l'Université (Art. 44 de la Loi sur l'Université).

Les sanctions concernant la fraude et le plagiat s'appliquent à tous les examens et travaux rendus dans le cadre des enseignements suivis par l'étudiant. En signant ce document, l'étudiant atteste qu'il a pris connaissance des sanctions qu'il encourrait en cas de fraude à l'examen et/ou en cas de plagiat. »

In : Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales. *Fraudes et plagiat*) [en ligne]. 2009

<http://www.unige.ch/ses/formationinitiale/infosGenerales/inscriptions/fraude.html> (consulté le 20 septembre 2010)

EN SAVOIR PLUS SUR LES BIBLIOGRAPHIES, LES CITATIONS ET LE PLAGIAT ?

-  CALIS SES Libre - <http://www.unige.ch/biblio/ses/calis/>
- **Doc'Info**, le service de référence de la Bibliothèque SES http://www.unige.ch/biblio/ses/services_docinfo.html